



DÉCISION DU MAIRE

N°2026/30

MARCHÉ PUBLIC ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVENANT DE PROLONGATION DU LOT N°3

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2026/05 du 21 mars 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la décision n°2025/53 en date du 22 juillet 2025 attribuant le lot n°3 du marché Espaces Verts à la Société ESAT AVENIR sise 1 impasse du Petit Moulin 95340 PERSAN,
CONSIDERANT la nécessité de prolonger le marché avec la Société ESAT AVENIR,

D É C I D E

ARTICLE 1 : la signature d'un avenant de prolongation avec la Société ESAT AVENIR du 1^{er} septembre 2026 au 30 octobre 2026 pour le lot suivant :

- Lot n°3 : Tonte, taille et ramassage des feuilles : terrain de Jouy-le-Comte (aire de jeux comprise) / talus de Jouy-le-Comte / stade Jacques Hunaut et autres prestations plus ponctuelles (tontes hors sites DPGF, désherbage, engazonnement, ramassage de feuilles, fauchage).

ARTICLE 2 : Prestations de tontes et fauches sur la base d'un forfait

Le coût des prestations de cette prolongation sera payé à terme échu soit le 30 octobre 2026 et s'élèvera au montant suivant :

- Lots n°3 : 4 552,24 € HT soit 5 462,69 € TTC du 01/09/2026 au 30/10/2026

Prestations ponctuelles à bons de commande

- Les prestations feront l'objet d'un bon de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 25 000,00 € HT

ARTICLE 3 : Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 11 mai 2026



Loïc TAILLANTER,

**Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Commune
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



1 Impasse du Petit Moulin
95340 PERSAN
Tél : 01 30 28 41 00

www.esat-avenir.aped-espoir.fr
E-mail : commercial@aped-espoir.fr

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026 5 743 941

ID : 095-219504800-20260511-DM202630-AR

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0037 3442 552
Code BIC : CCOPFRPPXXX



DEVIS N° DVC26-001947

Le 05/05/2026

Client N° C1PARMAI

Dépôt : JARDIN & ESPACES VERTS

Validité : 04/06/2026

Contact : M. Eric WILMET - Adjoint de Direction

Tel Contact :

Vos réf : PROLONGATION PREST. JEV 2026

HOTEL DE VILLE DE PARMAIN

PLACE GEORGES CLEMENCEAU

95620 PARMAIN

France

N° TVA : FR36219504800

Adresse de livraison / Intervention

HOTEL DE VILLE DE PARMAIN
PLACE GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN
France

Mode de règlement

soit le 05/05/2026

Page : 1/1

Article	Désignation	Quantité	P.U. HT	R%	Montant HT	Tx TVA
JEVTONTE	Prolongation AO / Décision du maire N° 2025/53 PRESTATION ESPACES VERTS Lot n°3 / PERIODE du 02/09/2026 AU 31/10/2026 * TERRAIN DE JOUY LE COMTE * TALUS DE JOUY LE COMTE *STADE JACQUES HUNAUT PRESTATION TONTE ET TAILLE DES TERRAINS	1	4 552,24000		4 552,24	20,00

Base HT	TVA	Montant TVA
4 552,24	20,00 %	910,45

Total HT	4 552,24
Total TVA	910,45
Net HT TPF	
Total TVA TPF	
Total TTC	5 462,69
Acompte	
Montant à payer	5 462,69 €

Ce document restera valable 1 mois à compter de sa réception. Après acceptation, merci de nous le retourner daté et signé "bon pour accord" à l'attention du service Administration des Ventes.

Date : Signature Client :
précédée de la mention "Bon pour Accord"

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE PARMAIN
Place Georges Clemenceau
95620 PARMAIN
Tél : 01.34.08.95.77
Mail : techniques@ville-parmain.fr
SIRET : 219 504 800 00018

B - Identification du titulaire du marché public

ESAT AVENIR
1, Impasse du Petit Moulin
95340 PERSAN
Tél : 01.30.28.41.00
Mail : commercial@aped-espoir.fr
SIRET : 775 743 941 00079

C - Objet du marché public

La présente consultation a pour objet l'entretien annuel des espaces verts de la ville.

Les travaux d'entretien comprennent : tontes, tailles, ramassage des feuilles, désherbage, engazonnement, fauchage, taille d'arbre, taille en rideau en face de la Mairie, abattage d'arbre, essouchement par extraction, essouchement par rabotage.

Le marché comporte 4 lots.

La Société ESAT AVENIR est titulaire du lot n°3

- Date de la notification du marché public : 06/06/2025
- Durée d'exécution du marché public : le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2025.
- Montant initial du marché public :
 - Prestations de tontes et fauches sur la base d'un forfait :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : Lot n°3 : 27 313,00 €
 - Montant TTC : Lot n°3 : 32 775,60 €
 - Prestations ponctuelles à bons de commande :
 - Les prestations feront l'objet d'un bon de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 25 000,00 HT.



¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Prolongation du marché du 1^{er} septembre 2026 au 30 octobre 2026. Le présent avenant a pour objet d'assurer la continuité des prestations d'entretien des espaces verts, notamment les opérations de tonte nécessaires jusqu'au 15 octobre, dans l'attente de la mise en place du nouveau marché, afin de garantir le maintien en état, la sécurité et la salubrité des espaces concernés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant lot 3 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 552,24 €
- Montant TTC : 5 462,69 €
- 5 % d'écart introduit par l'avenant sur le montant du marché public.

Nouveau montant du marché public lot 3 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 31 865,24 €
- Montant TTC : 38 238,29 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DURAND Christophe – Directeur	Parsan, le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Parmain, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Loïc TAILLANTER

Maire de Parmain

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour :